



12.05.2026 - 08:00 Uhr

## Le TCS aide les jeunes à débiter la moto en toute sécurité



Vernier/Ostermundigen (ots) -

**Manque d'expérience, vitesse excessive et surestimation de ses propres capacités : le nombre de jeunes gravement blessés à moto a fortement augmenté en Suisse. Un projet innovant du TCS, soutenu par le Fonds de sécurité routière, accompagne désormais les jeunes vers une conduite sûre. L'objectif est de réduire le nombre d'accidents.**

Les jeunes conducteurs de motos sont particulièrement exposés dans la circulation routière et subissent plus souvent que la moyenne des blessures graves. Le manque d'expérience de conduite constitue une cause centrale des accidents : les dangers sont perçus trop tard, voire pas du tout, et les capacités personnelles sont surestimées.

En Suisse, après avoir réussi l'examen théorique, les jeunes peuvent, dès l'âge de 16 ans révolus, circuler directement sur la voie publique avec une moto de 125 cm<sup>3</sup> munis d'un permis d'élève conducteur. Le cours de base peut être suivi ultérieurement dans un délai de quatre mois. De même, les jeunes ayant suivi la formation théorique et pratique pour un véhicule de 50 cm<sup>3</sup> (45 km/h) à 15 ans peuvent passer directement à une moto de 125 cm<sup>3</sup> dès leurs 16 ans révolus, sans formation complémentaire.

Avec le nouveau concept " Ready to Ride ", développé en collaboration avec le Fonds de sécurité routière, le TCS propose dans ses centres de formation à la conduite une offre permettant aux jeunes d'acquérir de l'expérience pratique avant leur première sortie non accompagnée. L'objectif est de réduire les accidents et de rendre l'accès à la mobilité à deux roues plus sûr.

### **Pratique dans un environnement sécurisé**

Avec l'accord des parents, les jeunes dès 15 ans peuvent suivre le cours " Ready to Ride ". Les participants n'ont besoin ni de connaissances préalables ni de permis de conduire ou permis d'élève conducteur. Ils acquièrent des compétences pratiques en technique de conduite, sécurité et responsabilité individuelle, tout en développant une attitude réfléchie face à la conduite d'une moto.

Le cours se compose de trois modules et se déroule exclusivement dans les centres de formation du TCS. "Dans

ce cadre sécurisé, les participants peuvent acquérir leurs premières expériences pratiques et ressentir très tôt ce qui est nécessaire, par exemple, pour négocier un virage en toute sécurité", explique Adrian Suter, responsable Formation et Développement chez TCS Training. Le prix de 180 francs est rendu possible grâce au soutien du Fonds de sécurité routière. Les motos (125 cm<sup>3</sup>) et scooters (45 km/h) sont mis à disposition, tout comme l'équipement de protection complet : casque, bottes, veste, pantalon et gants.

### Des chiffres d'accidents préoccupants

Selon un rapport de l'Office fédéral des routes (OFROU), le nombre moyen de jeunes de 15 à 17 ans grièvement blessés sur des petites motos a plus que doublé (+111 %) : passant de 66 cas graves par an en moyenne (2014-2020) à 139 (2021-2023). En 2024, 153 jeunes âgés de 15 à 17 ans ont été grièvement blessés à moto en Suisse et trois ont perdu la vie. Au total, deux tiers des blessures graves dans cette tranche d'âge dans la circulation routière sont liées à des accidents de moto.

Les conductrices et conducteurs de (petites) motos âgés de 16 à 17 ans ont principalement causé les accidents graves en raison d'une vitesse inadaptée (env. 31 %), d'inattention et de distraction (env. 30 %), ainsi que d'erreurs dans la conduite (env. 9 %).

---

### Le chemin vers le permis de conduire catégorie A1

Les principales étapes selon l'[asa](#) (Association des services des automobiles) :

1. Dépôt de la demande pour la catégorie A1 auprès du service des automobiles
2. Réussite de l'examen théorique (au plus tôt un mois avant le 16ème anniversaire)
3. Dès 16 ans révolus, délivrance du permis d'élève conducteur permettant de circuler seul à moto
4. Le permis d'élève conducteur est valable 4 mois ; durant ce délai, la formation pratique de base (trois cours de 4 heures) doit être suivie. Une fois le cours validé, le permis est prolongé de 12 mois
5. Durant ces 12 mois, l'examen pratique doit être réussi pour obtenir le permis A1, faute de quoi le permis expire. Il ne peut pas être prolongé ; une nouvelle demande est nécessaire

Contact:

Laurent Pignot, porte-parole du TCS  
Tél. 058 827 27 16 | 076 553 82 39 | [laurent.pignot@tcs.ch](mailto:laurent.pignot@tcs.ch)

### Medieninhalte



Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000091/100940012> abgerufen werden.